

Gérard NEYRAND

LA DIVERSITE DES LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS ET L'INSTITUTION DU SOUTIEN A LA PARENTALITE : QUESTIONS, PARADOXES ET PERSPECTIVES¹

D'emblée les lieux d'accueil enfants-parents ont été pluriels, même si ceux s'inspirant de la psychanalyse ont voulu leur donner un cadre structurant dès la fin des années 1970, avec l'ouverture de la Maison verte le 6 janvier 1979 à Paris. D'abord pensés comme lieux dédiés aux enfants dans une optique de prévention et de sociabilité (une sorte de jardin couvert disait Dolto), ils ont cependant rapidement été reconnus comme produisant des effets bénéfiques aussi pour les parents. Ce qui leur a valu d'être identifiés comme un des premiers dispositifs novateurs du soutien à la parentalité lorsque ce soutien a été formalisé institutionnellement, en même temps que la notion de parentalité trouvait pignon sur rue dès le début des années 1990.

La place accordée à la recherche sur ces lieux

C'est à la même époque que j'ai été amené à m'intéresser à ces lieux, lorsque la Fondation de France m'a pressenti pour réaliser une étude sur les lieux s'inspirant de la psychanalyse, à l'image de la Maison verte. Dans le même temps, un collègue sociologue qui deviendra mon ami, Bernard Ème, était sollicité pour travailler sur les lieux s'inspirant plutôt du travail social communautaire et se situant d'abord dans les quartiers d'habitat social.

Nos travaux ont donné lieu à plusieurs écrits : pour Bernard, *La croisée des liens. Lieux d'accueil enfants-parents de quartier, lien familial et lien social*, édité par la Fondation de France en 1993, et pour moi-même *Sur les pas de la Maison verte. Des lieux d'accueil pour les enfants et leurs parents*, paru aux éditions Syros en 1995².

Ces travaux n'ont sans doute pas été étrangers à la création par la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) d'une ligne budgétaire nationale pour le financement des LAEP l'année suivante, en 1996, permettant aux LAEP de bénéficier d'une prestation de service que les CAF n'avaient pas à financer sur leurs fonds propres. Auparavant, si leur financement était déjà possible par le biais des contrats-enfance, les CAF devaient dégager un financement qui était concurrentiel avec d'autres actions possibles. La contrepartie de la création de cette prestation de service a été la formalisation d'un certain nombre de critères conditionnant son versement. S'est constitué ainsi une sorte de cadre normatif qui fait dépendre le versement de la prestation du respect d'un certain nombre de règles. J'y reviendrai.

La Fondation de France, qui a joué un rôle majeur pour le développement des innovations en matière d'enfance et de famille, nous a ensuite réunis avec deux autres sociologues, Benoît Bastard et Laura Cardia-Vonèche, travaillant sur la médiation familiale et les espaces rencontre pour les séparations conflictuelles. Pendant un an nous nous sommes retrouvés pour réfléchir

¹ Je me suis inspiré du titre d'une recherche du regretté Bernard Ème : *Les modes d'accueil de la petite enfance ou l'institution de la parentalité*, Crida-Lsci/CNAF, 1999.

² ÈME Bernard, *La croisée des liens. Lieux d'accueil enfants-parents de quartier, lien familial et lien social*, Repères, Paris, Fondation de France, 1993 ; NEYRAND Gérard, *Sur les pas de la Maison verte. Des lieux d'accueil pour les enfants et leurs parents*, Paris, Syros/Fondation de France, 1995.

sur la place prise par ce type d'innovations dans la société civile et les politiques familiales. En est sorti un nouvel ouvrage collectif³ : *Reconstruire les liens familiaux. Nouvelles pratiques sociales*, paru lui aussi aux éditions Syros en 1996⁴.

On le voit, à l'effervescence associative en matière de réponses aux mutations majeures que connaissaient la famille depuis la fin des années 1960, et qui fragilisaient aussi bien le lien conjugal que le lien parental, a répondu un intérêt accru des institutions à l'égard de la famille, et surtout de la petite enfance et de la parentalité, alors que l'on se trouvait pris dans cette « montée des incertitudes » qu'a justement évoqué Robert Castel dans son dernier ouvrage⁵. En effet, comme nous le disions en 1996, « *la famille n'est plus ce triangle rassurant qui protège jalousement son intimité. Tout en n'existant plus que par l'enfant, elle a éclaté en une multitude de relations duelles qui peuvent, dans des situations de crise ou de détresse, la conduire à un repli définitif* »⁶. Elle manifeste donc désormais un besoin quasi structurel d'être soutenue.

La Fondation de France, la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), le Fonds d'action sociale (FAS), la Caisse des Dépôts et Consignations, les Ministères des Affaires sociales et celui de la Santé et de la Sécurité sociale, les départements et les municipalités, tous ces organismes et d'autres encore ont contribué à la reconnaissance et au financement des lieux d'accueil enfants-parents dans leurs deux principales modalités :

- ceux inspirés de la psychanalyse et de la Maison verte, selon un mode d'action que nous avons qualifié de « maïeutique », en référence à la distance bienveillante des accueillants destinée à faire accoucher les accueillis du sens de leurs positionnements. Ces lieux se trouvant plutôt situés dans les centres villes ;
- et ceux inspirés du travail social communautaire, dont le mode d'action s'apparente plus à une attitude « empathique » des accueillants à l'égard des accueillis, plus adaptée aux dires de beaucoup aux modes de vie dans les quartiers d'habitat social.

Ont été ainsi réunis par l'approche institutionnelle sous le même vocable de Lieux d'accueil enfants-parents des actions innovantes en matière d'accueil de la petite enfance et de soutien à la parentalité dont les origines, les principes de constitution et les modes d'action et de fonctionnement étaient loin d'être homogènes. Peut-être convient-il alors de rappeler brièvement les convergences et les divergences entre ces différentes façons de se positionner, car elles ne sont pas sans effets sur les façons de faire et les façons de se représenter les pratiques à l'œuvre, autant que sur les positionnements enfantins et parentaux.

Une diversification des lieux freinée par leur institutionnalisation

La recherche réalisée par Henriette Scheu et Nathalie Fraïoli sous l'égide du *Furet* à la fin des années 2000⁷, reconnaît une grande diversité de ces lieux, qui est certes originelle, alors

³ BASTARD Benoît, CARDIA-VONÈCHE Laura, DESCHAMPS Nathalie, GUILLOT-MARCHI Caroline, SAYN Isabelle, *Enfants, parents, séparation. Des lieux d'accueil pour l'exercice du droit de visite et d'hébergement*, Paris, Fondation de France, Cahiers n°8, 1994 ; BASTARD Benoît, CARDIA-VONÈCHE Laura, ÈME Bernard, NEYRAND Gérard, *Reconstruire les liens familiaux. Nouvelles pratiques sociales*, Paris, Syros-Fondation de France, 1996.

⁴ Outre ces travaux je me servirai de plusieurs écrits que j'ai rendus sur les LAEP : « Lieux d'accueil enfants-parents et soutien à la parentalité », *Gazette ACEPP*, n°132, août 2020 ; « Accueil des jeunes enfants : nouvelles figures », in *Les implicites de la politique familiale. Approches historiques, juridiques et politiques*, sous la direction de M. Chauvière, M. Sassier, B. Bouquet, R. Allard, B. Ribes, Paris, Dunod, 2000 ; « Les lieux d'accueil enfants-parents, une nouvelle façon d'appréhender le lien familial », in *Collectivités locales et accueil des jeunes enfants en Europe*, Centre international de l'Enfance et de la Famille, Paris, 1997 ; sans compter mes travaux sur la petite enfance, notamment « L'évolution du regard sur le lien parental. Approche socio-historique de la petite enfance », *Devenir*, volume 14, n° 1, 2002 ; et ceux, nombreux, sur la parentalité et son soutien.

⁵ CASTEL Robert, *La montée des incertitudes*, Paris, Seuil, 2009.

⁶ *Reconstruire les liens familiaux*, op. cit., p.10.

⁷ SCHEU Henriette, FRAÏOLI Nathalie, avec la collaboration de Gérard Neyrand, Sylvie Rayna, Françoise Hurstel, Andrea Gonzalez Negro, Marie-Nicole Rubio, *Lieux d'Accueil Enfants Parents et socialisations*, Fondation de France, CNAF, Acisé, Fondation Bernard van Leer/Le Furet, 2010.

même que la Maison verte en constitue une référence imaginaire centrale, mais qui a tendance à s'accroître de plus en plus tant au niveau des supports permettant leur mise en place que des modes d'action. Cela traduit à la fois l'intérêt grandissant pour ce type d'accueil dans des contextes très différents et le refus par les équipes, et en premier lieu celle qui refuse de se constituer en modèle, la Maison verte, d'une labellisation qui serait nuisible au regard de la spécificité de chaque contexte et des perspectives d'évolution, à une époque de mutation permanente des pratiques et des formes familiales.

Vous savez comme moi que la première caractéristique d'un tel dispositif est d'accueillir par des professionnels qualifiés (dont le nombre oscille entre 2 et 3) un enfant accompagné d'un adulte référent (mais déjà l'âge limite de l'enfant peut diverger et se situer entre 4 et 6 ans), sans qu'il y ait de visée thérapeutique (alors même que certaines équipes sont composées en majorité de cliniciens), selon un principe de libre accès et sous couvert de l'anonymat des accueillis, censé éviter toute dépendance des parents et permettre une expression facilitée. On ressent ici l'influence de la Maison verte et de sa principale théoricienne, Françoise Dolto, qui déclarait : « *L'Administration, elle, voudrait des fiches individuelles. Si un enfant a été vu comme un enfant difficile ou retardé, ils voudraient que ce soit dit à la maternelle. Ils font des fiches qui suivent l'enfant toute sa vie. Cette inquisition policière, justement, nous ne voulons pas la servir*⁸ ».

Par delà les réserves que l'on peut avancer au regard de cette conception un peu manichéenne, qui opposerait la « mauvaise » administration à la « bonne » société civile⁹, et que l'on ne retrouve pas forcément dans tous les pays (ce principe n'existant pas, par exemple, en Italie), il est clair que la tendance de notre société néolibérale est à la fois d'allier soutien et contrôle et de développer une approche gestionnaire managériale insatisfaisante pour les lieux, ainsi que j'ai pu l'analyser dans mon livre sur le dispositif de parentalité, *Soutenir et contrôler les parents*¹⁰.

Si, comme je viens de l'évoquer, le positionnement des administrations et de leurs techniciens est plutôt favorable au développement des lieux d'accueil et a favorisé l'extension de ceux-ci, il est clair que la formalisation d'un label LAEP par la Cnaf pour pouvoir bénéficier d'une subvention ; d'une part, entre en tension avec la position des lieux, qui veulent laisser les perspectives ouvertes pour chaque lieu sur chaque territoire¹¹ ; d'autre part, nuit à la diversification de ceux-ci en excluant de son soutien tous ceux qui ne rentrent pas dans ses critères, alors même que certains principes – comme l'anonymat – ont dû être défendus pied à pied par les lieux avant d'être acceptés par l'institution comme constitutifs des LAEP en France... De même, la question de l'évaluation des actions constitue un autre point de tension tant la perspective managériale la pense en termes de coûts et de flux, sans véritablement prendre en compte la caractéristique principale des actions d'être qualitatives. Ce qui ne manque pas de frustrer les intervenants, en générant parfois un sentiment d'incompréhension et de malaise. Nous avons essayé de cerner ce malaise qui concerne tous les intervenants du soutien à la parentalité, et demande de clarifier le positionnement éthique dans les pratiques de soutien, dans un petit ouvrage co-écrit avec le psychanalyste et directeur de Parental à Brest, Daniel Coum, et la formatrice et médiatrice familiale, Marie-Dominique Wilpert : *Malaise dans le soutien à la parentalité. Pour une éthique d'intervention*¹²

C'est dans ce contexte quelque peu tendu et contradictoire que l'expérience des LAEP a pu être identifiée comme un exemple pertinent d'une logique novatrice de soutien à la parentalité que les institutions ont cru bon dans un premier temps de reconnaître, et dans un second de

⁸ Françoise DOLTO, *La cause des enfants*, Editions Robert Laffont, 1985, p. 566.

⁹ Cf. p. 56 à 61 de *Sur les pas de la Maison verte*, op. cit.

¹⁰ NEYRAND Gérard, *Soutenir et contrôler les parents. Le dispositif de parentalité*, Toulouse, Érès, 2011 (4^e éd. 2019).

¹¹ Dans cette perspective, la Maison verte a toujours refusé le principe d'une charte des lieux d'accueil.

¹² NEYRAND Gérard, COUM Daniel, WILPERT Marie-Dominique, *Malaise dans le soutien à la parentalité. Pour une éthique d'intervention*, Toulouse, Érès, 2018.

l'organiser, avec comme point de départ explicite la création des Réseaux d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents en 1999, sous le gouvernement Jospin.

L'enrôlement des LAEP dans la rhétorique du soutien à la parentalité

Il est vrai que s'affrontent de plus en plus dans l'espace public des conceptions divergentes de l'ordre social, de la responsabilité parentale en son sein et des options politiques visant à le maintenir ou à le restaurer, à une époque où depuis déjà quelques années se sont concrétisées les divergences de conception dans l'espace politique, avec les différentes cohabitations au sein de l'exécutif. Les années 1990 voient ainsi se développer un discours d'extrême droite identifiant les « parents démissionnaires » comme principaux responsables des troubles produits dans l'espace public par une jeunesse désaffiliée¹³. Qu'il s'agisse d'actes d'incivilité ou de délinquance ce sont les parents qui sont rendus responsables de telles dérives de leurs enfants, sans tenir compte de la prise des parents dans des rapports sociaux, un environnement et une situation socio-économique problématiques, ainsi que de l'importance des autres acteurs et instances sociales dans la socialisation et l'éducation de ces enfants.

C'est dans ce contexte que, suite à la conférence de la famille de 1998, et la nomination de Pierre-Louis Rémy à la direction de la Délégation interministérielle à la famille, sont créés les Réseaux d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents le 9 mars 1999. Voilà ce que j'en disais dans *Soutenir et contrôler les parents* : « Leur objectif est bien d'unifier et de permettre le développement des multiples modalités de soutien et d'accompagnement des parents existantes afin de répondre à cette sorte d'injonction sociale qui s'est progressivement élaborée de se préoccuper d'une parentalité vécue comme menacée, voire en péril. (...) cela renvoie à la nécessité de donner corps au niveau des politiques publiques ayant en charge la famille à la nouvelle fonction d'animateur du social d'un Etat qui n'a plus les moyens de se déclarer providence¹⁴, et entend se focaliser sur la relation parentale comme cœur de ses actions. Ainsi l'Etat espère pouvoir à moindre coût se décharger sur les collectivités locales et la société civile de la réponse nécessaire à ce qui apparaît de plus en plus comme une fragilisation de la position éducative des parents, surtout dans les milieux les plus précarisés.¹⁵ »

On sait que cet objectif sera particulièrement difficile à tenir dans les années 2000, avec le changement d'orientation politique du gouvernement en 2002, et une tendance qui va s'accroître à la managerisation du social, traduisant l'affirmation du néolibéralisme comme appliquant le modèle de l'économie libérale à l'ensemble de la gestion sociale¹⁶, et s'appuyant sur la préférence accordée au nouveau référentiel clinique de la bio-psychiatrie américaine¹⁷ et de la psychologie comportementaliste au détriment de l'ancien référentiel psychodynamique autrefois dominant¹⁸.

En sera particulièrement exemplaire la polémique développée au milieu des années 2000 lorsque le ministre de l'Intérieur de l'époque voudra intégrer dans son projet de loi sur la prévention de la délinquance, l'idée, issue d'un rapport très controversé de ce courant bio-psychiatrique¹⁹, qu'il serait possible de prévenir la délinquance chez les enfants de 3 ans trop agressifs, par des reconditionnements comportementaux ou des médicaments style Ritaline. Si la pétition lancée par le mouvement *Pas de 0 de conduite pour les enfants de 3 ans* atteint 200 000

¹³ Rappelons que plus de 15% d'une génération sort de l'école sans aucun diplôme, à une époque où celui-ci est devenu la clé d'entrée dans le monde professionnel.

¹⁴ DONZELOT Jacques, ESTÈBE Philippe, *L'Etat animateur. Essai sur la politique de la ville*, Paris, éd. Esprit, 1994.

¹⁵ *Soutenir et contrôler les parents*, op. cit. p.79-80.

¹⁶ FOUCAULT Michel, *Naissance de la biopolitique : Cours au Collège de France. 1978-1979*. F. Ewald et A. Fontana par M. Senellard (éds.), Seuil/Gallimard, 2004 ; PIKETTY Thomas, *Le Capital au XXIe siècle*, Le Seuil, 2013.

¹⁷ MISSA Jean-Noël, *Naissance de la psychiatrie biologique*, Paris, Puf, 2006.

¹⁸ CASTEL Robert, *Le psychanalyste. L'ordre psychanalytique et le pouvoir*, Paris, Maspéro 1973.

¹⁹ INSERM, *Troubles des conduites chez l'enfant et l'adolescent*, expertise collective, Paris, 2005.

signatures et permet que cette idée soit retirée de la loi votée en 2007 ce n'est pas un hasard. C'est le signe de l'importance des tensions et des tiraillements qui agitent aussi bien les « conseillers du Prince » que sont devenues les Sciences traitant de l'homme que les responsables politiques devant tenir un cap pour le moins problématique dans une *société des individus* en proie à *la montée des incertitudes*²⁰, pour reprendre le titre des deux ouvrages décisifs de Norbert Elias et de Robert Castel.

Intérêt et risques de l'approfondissement de l'institutionnalisation des lieux

Dès lors, les pouvoirs publics, conscients des tensions qui agitent le soutien à la parentalité et provoquent un malaise palpable chez les intervenants de tous bords, vont essayer de réguler ces tensions en créant le Comité National de Soutien à la Parentalité (CNSP), « *dans le but de coordonner les différents acteurs des REAAP avec, non seulement la médiation familiale, les Lieux d'Accueil Enfants-Parents et le soutien scolaire, mais surtout les différents intervenants en prévention de la délinquance*²¹. Cette initiative, assez mal vécue par les institutions parties prenantes des REAAP comme la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) ou l'Union nationale des associations familiales (UNAF), qui craignent un dévoiement des objectifs initiaux et peut-être surtout des modalités d'intervention, sera rapidement remise en question avec le changement de gouvernement de 2012²². »

Ainsi, les Lieux d'accueil enfants-parents sont définitivement intégrés dans la logique institutionnelle du soutien à la parentalité par cette annonce officielle. Ce qui ne manque pas de les faire s'interroger sur les risques liés à cette institutionnalisation, qui a la double caractéristique de mettre en péril les principes d'accueil formalisés notamment par les lieux s'inspirant de la psychanalyse, et l'éthique qui leur est sous-jacente, et de décentrer le regard de l'enfant vers les parents. Ce que l'intitulé de cette journée met particulièrement en relief.

Il est clair que le processus d'institutionnalisation des lieux d'accueil enfants-parents a eu un impact très positif sur leur développement en facilitant leur financement et en leur apportant une visibilité et une légitimité croissantes, mais cet impact positif s'est accompagné du développement d'une double tendance porteuse du risque de dévoiement des objectifs initiaux, comme cela est très souvent le cas lorsqu'un dispositif novateur devient une institution.

La formalisation institutionnelle s'accompagne, en effet, d'une rigidification des critères de définition et de reconnaissance des lieux qui s'accorde mal avec la diversité des territoires et des spécificités locales de chaque action nouvelle, et entraîne à terme une gestion de plus en plus pyramidale, susceptible de mettre en œuvre des logiques contre lesquelles les lieux s'étaient initialement construits. Ainsi en est-il de l'impact de l'organisation sociale néolibérale sur les modalités d'évaluation, évaluation de l'efficacité supposée des lieux qui conditionne la possibilité de reconduction de leur financement. J'ai évoqué en quoi une évaluation managériale n'est guère satisfaisante pour mesurer l'impact qualitatif d'actions qui se veulent avant tout préventives de l'apparition de troubles liés à une séparation précoce d'avec les parents, voire la seule mère, et dont la dimension de sociabilité et de création de lien social est manifeste.

La seconde dimension porteuse de risque de dévoiement est identifiée dans l'intitulé même de votre journée « Et l'enfant dans tout ça ? », qui n'est pas sans lien avec la seconde interrogation « Mais de quel soutien parle-t-on ? ». Abordons alors conjointement ces deux questions.

²⁰ ELIAS Norbert, *La Société des individus*, Fayard, 1991 (éd. allemande 1987) ; CASTEL Robert, *La montée des incertitudes*, Paris, Seuil, 2009.

²¹ POTHET Jessica, "Le Comité national de soutien à la parentalité : ethnographie de l'élaboration d'une politique publique," in MARTIN Claude (dir.), « *Etre un bon parent* », une injonction contemporaine, Rennes, Presses de l'EHESP, 2014.

²² NEYRAND Gérard, « Le soutien à la parentalité en France : innovations, tensions et perspectives critiques », *Recherches familiales*, n°19, 2022.

Place de l'enfant dans le soutien à la parentalité et focalisation éducative

Comme je l'ai évoqué sous le vocable de risque parentaliste, le soutien à la parentalité tel qu'il a été défini par les REAAP, puis institutionnalisé, n'est pas vraiment un soutien à la parentalité dans toute sa dimension mais plutôt un soutien à l'éducation parentale. La charte des REAAP énonce ainsi d'emblée : « *Au-delà de susciter les occasions de rencontres et d'échanges entre les parents, mettre à leur disposition des services et des moyens leur permettant d'assumer pleinement, et en premier, leur rôle éducatif.* » En cela, les moyens et les dispositifs proposés sont tournés vers cet objectif éducatif, qui, dans le meilleur des cas, débouche sur la volonté de mettre en place une coéducation partagée entre les parents et les représentants institutionnels et associatifs.

Si cela a le mérite de montrer que l'intérêt pour les parents dérive de l'intérêt pour l'enfant, et qu'au fond c'est l'enfant qui est au centre du dispositif de parentalité, cela montre aussi que cet enfant n'est abordé qu'en tant que l'objet d'une éducation, parentale ou sociale. Ce qui restreint quelque peu la portée de la visée parentaliste, en déniait aussi bien la complexité de la position parentale – qui ne saurait être limitée à sa fonction éducative –, que la capacité des enfants à être acteurs de leur propre socialisation²³. C'est finalement toute la dimension du sujet qui est évacuée dans cette opération, et on sait à quel point elle est importante pour la perspective clinique.

Si les LAEP peuvent se reconnaître comme pouvant participer de cette visée éducative, il est clair que leur positionnement est loin de se limiter à celle-ci, qui, de fait, ne serait qu'un des effets seconds de leur action. Il est donc logique que vous vous questionnez sur votre prise dans cet objectif de soutien à la parentalité dans sa dimension éducative, qui à la fois restreint et fonctionnalise une action qui se veut beaucoup plus ouverte et diversifiée. Ce d'autant plus que les moyens de parvenir à cette « bonne éducation » ont été, on l'a vu, parfois assez discutables, notamment lorsqu'il s'est agi de prévenir les troubles occasionnés par les enfants/adolescents par le renforcement de l'éducation parentale.

On le sait, cela a été l'occasion de distinguer une prévention à fonction prédictive d'une prévention se voulant prévenante²⁴, et de réfléchir sur ce que pouvait signifier le soutien à la parentalité et les effets de pouvoir qu'il était susceptible de produire, par delà les effets d'annonce. C'est le sens de certains travaux auxquels j'ai participé, ceux coordonnés par Claude Martin²⁵ sur l'injonction sociale à être un bon parent, et ceux coordonnés par Patrick Ben Soussan²⁶ sur la parentalité positive ou le parler bambin.

On se situe, on le voit, dans un contexte extrêmement polémique, et qui demande à ce que les lieux d'accueil comme les vôtres défendent leurs principes d'action tout en gardant la souplesse nécessaire à l'ouverture du dispositif d'accueil.

²³ BERGONNIER-DUPUY Geneviève (dir.), *L'enfant acteur et/ou sujet au sein de la famille*, Toulouse, Érès, 2005.

²⁴ LE COLLECTIF PAS DE 0 DE CONDUITE, *Enfants turbulents : l'enfer est-il pavé de bonnes préventions ?* Toulouse, Érès, 2008.

²⁵ MARTIN Claude (dir.), « *Etre un bon parent* », *une injonction contemporaine*, Rennes, Presses de l'EHESP, 2014 ; *Accompagner les parents dans leur travail éducatif et de soins. Un état de la question*, la Documentation française, 2018.

²⁶ *Spirale – La parentalité positive* –, n°91, 2019 ; », BEN SOUSSAN Patrick et Sylvie RAYNA (dirs.), *Le programme « Parler bambin » : enjeux et controverses*, Toulouse, érès 1001 BB, 2018.